

Madame, Monsieur,

cette rentrée scolaire 2017 voit la mise en place de la continuité des classes à horaires aménagés du collège au-delà de la classe de troisième.

Une proposition d'aménagement d'emploi du temps permet en effet aux élèves qui le souhaitent d'approfondir le travail initié au cours des années déjà passées à la maîtrise et de la valoriser en particulier dans le contexte du baccalauréat.

Outre l'adhésion au jeune chœur de la maîtrise, cette option permet dans le temps scolaire la poursuite de certains apprentissages, la découverte de nouvelles options. L'autonomie et la compréhension de la transversalité des compétences seront particulièrement recherchées.

Concrètement voici la proposition faite aux élèves de seconde :

- en terme d'horaires :

le jeudi à 13h00, puis l'après-midi à partir de 16h00, au premier semestre

le vendredi de 10h00 à 12h00 à la place des enseignements d'explorations économiques (PFEG et SES)

un week-end par mois, complet ou non, réservé aux répétitions et productions du jeune chœur

un événement multiculturel par trimestre

-en terme d'enseignements :

technique vocale individuelle

formation musicale : solfège et harmonie, culture musicale

musique de chambre vocale et/ou instrumentale

initiation à la direction de chœur

un atelier dédié aux projets multiculturels pouvant réunir les élèves de plusieurs

options des lycées général et professionnel

-en terme d'enseignants : l'équipe pédagogique de la maîtrise est responsable de la mise en oeuvre du projet, Madame Magat, professeur d'éducation musicale et chant choral de l'établissement scolaire assure le "pilotage" de cette option en collaborant avec le directeur de la maîtrise.

Emmanuel Magat